

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 8

Artikel: Le passage du Saint-Bernard en 1800 [fin]
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PASSAGE DU SAINT-BERNARD en 1800

(FIN)

Tandis que l'avant-garde du général Lannes passait le col et chassait devant elle les forces autrichiennes éparpillées dans la vallée d'Aoste, le gros s'engageait dans la montagne.

Nous avons laissé, le 14 mai au soir, la division Boudet à Bex, la division Loison à Aigle, la division Chambarlhac de Villeneuve à Vevey, et une demi-brigade de la division Monnier encore en formation à Nyon. La légion italique et la plus grande partie de la cavalerie sont également aux environs de Nyon. Le général Berthier a son quartier-général à Villeneuve ; dès le lendemain il partira pour Martigny et Bourg-Saint-Pierre.

Talonné par Bonaparte, Berthier hâte la marche de son monde. La tête de son gros, division Boudet, est le 16 à Bourg-Saint-Pierre, tandis que le reste de l'armée s'échelonne le long de la vallée jusqu'à Martigny. Seule, la division Monnier est toujours sur le lac de Genève. La légion italique a pris les devants, elle est à Aigle. La cavalerie est à Villeneuve. La veille, elle avait été passée en revue par le Premier Consul à Lausanne. « Bonaparte, lit-on dans le *Journal du professeur Pichard*, est allé, à midi, à la tête de son état-major et de sa garde à cheval, passer en revue plusieurs régiments de cavalerie et la légion italique, qui étaient rassemblés sur les plaines de Saint-Sulpice. Il est revenu à 3 heures... »

Bonaparte s'efforce toujours de tromper l'ennemi sur ses intentions. Le même jour, 15 mai, il écrit aux consuls :

« Restez quelques jours sans donner de nouvelles de l'armée de réserve ; dites seulement qu'elle est en pleine marche.

» Il sera peut-être bon de mettre dans quelques journaux, autres que le *Journal officiel*, que j'ai traversé la Suisse et que j'ai passé par Bâle, afin de dérouter ceux qui voudraient

répandre des mauvaises nouvelles et alarmer les bons citoyens. »

La discipline de l'armée ne paraît pas être meilleure au gros qu'à l'avant-garde. Le général Berthier se plaint amèrement. Le 16, il écrit à son chef d'état-major, le général Dupont :

Je vous prie, citoyen général, d'ordonner à l'officier d'état-major chargé du logement de remplir ses fonctions avec plus d'exactitude. Après m'avoir fait attendre longtemps une écurie, on m'en donne une remplie de chevaux étrangers et où les miens ne peuvent avoir de place.

Donnez également des ordres pour que j'aie une garde de grenadiers ou de carabiniers et que, sous tous les rapports, on ait à mon égard la décence qu'on doit au commandement qui m'est confié.

Du même au même, le même jour :

Je reçois des plaintes que les soldats vont dans les maisons sous prétexte de prendre des marmites et enlèvent le sel et tout ce qu'ils trouvent, et pillent les malheureux habitants. Envoyez des officiers d'état-major chez les généraux afin qu'ils empêchent ces abus et qu'on établisse des gardes pour qu'on ménage les propriétés des habitants qui nous ont déjà rendu tant de services.

Le même jour encore, le général Dupont écrit dans un ordre du jour à la troupe :

Le général en chef est peu satisfait d'avoir vu à la suite des colonnes des trainards qui s'amusaient à brûler des cartouches ; les chefs de corps surveilleront cet abus.

... Les chefs de corps empêcheront que la paille des bivouacs soit brûlée, afin que les troupes qui se succéderont puissent en profiter ; ils veilleront également à ce que les marmites et autres ustensiles prêtés à la troupe par les habitants soient fidèlement remis.

Deux jours plus tard, le général Dupont est obligé de renouveler sa recommandation : « Il est expressément défendu, dit-il dans son ordre du jour du 18, de tirer, dans les camps de cantonnement, des coups de fusil, et de commettre aucun pillage, sous les peines portées par la loi. »

La cavalerie, elle aussi, donne lieu à des plaintes. « Vous ferez connaître au général Rivaud, écrit Berthier à Dupont, que je suis mécontent de la manière dont s'est conduite la cavalerie à Saint-Pierre ; on a enfoncé les maisons et on a gaspillé ce qu'il faudrait pour nourrir toute la cavalerie de l'armée. »

Le 19 encore, Dupont revient à la charge :

« Le général en chef renouvelle l'ordre qu'il a donné aux généraux, aux chefs de corps et à tous les officiers de maintenir la plus exacte discipline.

» ... L'intention formelle du gouvernement est que le nom français soit également honoré par la bonne conduite des troupes et par leur courage.

» Il sera formé des commissions militaires pour punir les pillages et tous les excès qui seraient commis contre les lois et règlements militaires. »

Le général Berthier passe le col, le 17, avec la division Boudet ; la division Loison suit le 18, et la division Chambarlhac les 19 et 20. Infanterie et cavalerie passent avec facilité ; mais le passage de l'artillerie offre des difficultés extrêmes.

On se rappelle que des traîneaux spéciaux avaient été fabriqués à Auxonne pour le transport des pièces ; leur livraison tardive avait même été une des causes de retard du mouvement de l'armée. Or, à peine veut-on s'en servir, on constate qu'ils ne sauraient rendre les services espérés. L'avant-garde du général Lannes renonce à les utiliser.

« Tous nos traîneaux sont inutiles, écrit Berthier, le 16, au Premier Consul ; les gens du pays s'y connaissent mieux que nous ; ils prennent un rondin de sapin qu'ils évident à moitié, ils placent la pièce dans le creux et, avec 60 hommes, ils traînent une pièce de 8 au haut du Saint-Bernard.

» ... Une pièce de 8 coûte environ 500 francs à passer. »

Vrai le 16 mai, ce renseignement ne l'était plus les jours suivants. Les habitants trouvent trop rude le travail qu'on leur demande. On propose jusqu'à 1000 fr. par pièce, mais les communes ne parviennent pas à s'entendre. Le Premier Consul lui-même prie le canton du Valais de lui fournir immédiatement 6000 paysans avec des cordes et promet une forte récompense pécuniaire pour les attirer, 40 louis par pièce. La Chambre administrative ordonne, mais elle n'a pas plus de succès que les généraux français. Finalement, le 19 mai seulement, alors que toutes les troupes de première ligne ont passé le col, mais sont retenues devant le fort de Bard, faute d'une artillerie suffisante pour le battre, Marmont, général en chef de l'artillerie de réserve, adresse un rapport à Bonaparte, proposant de nouveaux moyens. Voici ce rapport :

Marmont, conseiller d'Etat et général commandant en chef l'artillerie de l'armée de réserve, au Premier Consul.

Saint-Pierre, le 29 floréal an 8 (19 mai 1800).

J'ai reçu ce matin, mon Général, votre lettre d'hier. Si vous avez la bonté

de penser à l'immensité du travail que le passage de l'artillerie nous cause, et si vous calculez en même temps la faiblesse de nos moyens, vous trouverez que nous avons fait beaucoup de besogne.

Les paysans nous ont abandonnés ; la rudesse du travail les en a dégoûtés ; j'ai cependant prodigué l'argent pour les faire revenir.

Je fais courir des officiers d'artillerie dans tous les villages et l'argent à la main.

J'ai mis en mouvement également le sous-préfet du district.

Je me suis adressé encore au commissaire de la Chambre administrative, Frédéric Gard, qui est passé ici ce matin. Je l'ai si vivement pressé qu'il m'a promis pour après-demain 500 paysans.

Je souhaite que ces moyens nous donnent des bras.

Les canonniers sont en petit nombre, aussi nous ne pouvons faire usage que de leur intelligence et non de leurs bras. Les sapeurs sont tous partis.

Le peu de mullets d'artillerie que j'ai m'échappent, par deux raisons : la première, c'est que le général en chef les emmène dans la vallée et les garde avec lui au lieu de me les renvoyer ; la deuxième, c'est que les muletiers, pour lesquels je n'ai pu obtenir encore une paire de souliers et un habit, désertent par dizaines et se cachent dans les bataillons.

Pour comble de malheur, nos mullets ne sont pas nourris, ou plutôt meurent de faim.

J'ai employé un bataillon de la 59^e et un détachement de 600 hommes de la division Loison à monter des pièces et porter des effets d'artillerie. Ils s'en sont tirés avec une peine excessive, et grâce aux coups que les officiers ont distribués ; mais ils sont si fatigués, harassés et mécontents qu'il est impossible de les faire recommencer. C'est beaucoup que chacun fasse une fois cette corvée.

Les mullets sont bons et il faut en employer le plus possible, mais les hommes sont meilleurs. Ils ne craignent pas le verglas et ne laissent pas, comme les premiers, leur charge sur la route.

Nous ne nous tirerons jamais d'affaire sans des moyens extraordinaires ; voici ceux que je vous propose :

Ordonnez à la division Chambarlhac en entier, et par demi-brigade, et les officiers à la tête, de porter et de traîner à Saint-Rémy l'artillerie.

Faire faire la même opération à la division Monnier.

Ce secours doit porter de l'autre côté des monts toute l'artillerie des divisions.

M'autoriser à prendre, dans les conscrits des demi-brigades, 50 muletiers pour remplacer les déserteurs.

Envoyer ici par des moyens extraordinaires, un approvisionnement d'avoine, qui nous manque absolument.

Faire acheter et apporter ici tous les cordages existant dans la vallée ; nous en avons fait une consommation immense. J'en attends de Genève ; j'ai donné de tous les côtés des ordres de remplacement, ils me produiront sans doute, mais ne m'ont rien produit encore.

Avec ces moyens extrêmes, mon Général, je crois pouvoir répondre du succès ; sans eux, je ne vois pas de raison pour arriver à la fin.

Salut et attachement.

A. MARMONT.

Ces propositions furent approuvées et l'infanterie de la division Chambarlhac tira ses canons avec beaucoup d'entrain. Le chef en fit rapport dans le style pompeux alors en usage.

Chambarlhac, général commandant la division, au Premier Consul de la République française.

Etroubles, le 3 prairial an 8 (23 mai 1800).

C'est avec bien de la satisfaction, citoyen Consul, que je m'empresse de vous rendre compte du zèle que toutes les troupes qui sont sous mon commandement ont mis à transporter, en deçà du Mont-Saint-Bernard, les pièces de canon et train d'artillerie qui sont attachés à la division que je commande. Nul obstacle n'a arrêté leur courage ; et, loin de laisser derrière la moindre des pièces qui leur avaient été confiées, ils ont même ramassé plusieurs roues et avant-trains qui avaient été abandonnés sur la montagne.

Qu'il était beau de voir arriver la 43^e demi-brigade, parfaitement en règle et tambours battant, ayant à sa tête trois pièces de canons trainés par les grenadiers. Le restant des objets était porté par les fusiliers qui, quoique très fatigués, marchaient en vrais triomphateurs. Quel présage heureux pour le premier coup de main qu'ils vont donner.

C'est peu, mon Général, pour les braves d'être d'un courage à toute épreuve ; ils y joignent un désintéressement qui, jusqu'à présent, n'a pas eu d'exemple. Je vous fait passer ci-joint la lettre écrite par le chef de brigade Ferey, au nom de la 24^e ; vous y verrez les expressions dignes des hommes qu'il commande.

Salut et respect.

CHAMBARLHAC.

Le chef de brigade Ferey, commandant la 24^e légère, au citoyen Herbin, général de brigade.

Au camp en avant d'Etroubles, le 3 prairial an 8 (23 mai 1800).

Citoyen général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la 24^e légère, jalouse de contribuer par tous ses moyens à la gloire et à la prospérité de l'armée de réserve, fait don des 2600 livres qui lui avaient été accordées par le Premier Consul Bonaparte, pour le transport de Saint-Pierre à Etroubles de deux pièces de 8, une de 4 et de tout leur attirail.

Elle s'estime trop heureuse d'avoir fait quelque chose qui puisse être agréable au Premier Consul, à qui elle donnera, dans toutes les occasions, des marques de son inviolable attachement.

Empressez-vous, mon cher général, de faire connaître son désintéressement au général de division et au général en chef de l'armée.

Salut et respect.

FEREY.

A.-F. Lepreux, chef de la 96^e demi-brigade d'infanterie de ligne, au Premier Consul de la République française.

Saint-Vincent, le 6 prairial an 8 (26 mai 1800).

Général Consul,

La 96^e demi-brigade d'infanterie de ligne, glorieuse d'avoir, conjointement

avec les autres corps de sa division, contribué au transport de son artillerie, refuse l'indemnité accordée à cet effet par le général en chef de l'armée. Officiers, soldats, aucun d'eux ne voudrait diminuer l'étonnant de l'opération qu'ils ont entreprise, qu'ils ont consommée, en en recevant le prix.

Agréez, général Consul, cette somme que vous nous destinez : qu'elle soit conservée pour des besoins plus urgents.

Le seul regret qui puisse rester à la demi-brigade, c'est de n'avoir pu que suivre l'exemple des corps de la division. Son ordre de bataille a empêché qu'elle ne le donnât.

Recevez, général Consul, de la part de tous les militaires de la 96^e, l'assurance de leur dévouement à obéir à vos ordres. Ils y joignent le tribut de l'admiration générale qui vous est due.

Salut respectueux.

LEPREUX.

Extrait du rapport du 28 mai sur les premières opérations de l'armée de réserve.

..... Arrivés au pied du Saint-Bernard, le premier obstacle à franchir est de faire passer de l'artillerie : la perspective d'un chemin de plusieurs lieues de long sur 18 pouces de large, pratiqué sur des rochers à pied ; ces montagnes de neige qui menacent de se précipiter sur leur têtes ; ces abîmes où le moindre faux pas peut les engloutir, rien ne peut effrayer les soldats.

On se presse autour des pièces pour obtenir l'honneur de les traîner. Dans ce conflit d'ardeur et de dévouement, divers détachements de la division Loison, les 19^e et 24^e légères, les 43^e et 96^e de ligne, se font particulièrement remarquer ; après des fatigues qu'il est impossible de peindre, après des efforts inouïs de constance, les pièces arrivent enfin au delà du Saint-Bernard. Là, on veut donner aux soldats la gratification qui avait été promise ; ils la refusent.

Les *Cahiers de Coignet*, qui était grenadier à la 96^e demi-brigade, nous renseignent sur la méthode employée pour traîner les pièces dans leur auge :

« ... Au bout de cette auge, il y avait une mortaise pour conduire notre pièce, gouvernée par un homme fort et intelligent... L'attelage se montait à 40 grenadiers par pièce (le *Bulletin* de l'armée de réserve dit 100 hommes), 20 pour traîner la pièce (10 de chaque côté tenant des bâtons en travers de la corde qui servait de prolonge)... 2 hommes portaient un essieu, 2 portaient une roue, 4 portaient le dessus du caisson, 8 le coffre, 8 les fusils... »

L'Almanach de Berne et Vevey, numéro de 1801, donne un dessin illustrant cette méthode ; le canon est dirigé en arrière à l'aide d'un levier passé dans la bouche de la pièce.

Ajoutons que la pièce de 8 pesait 1650 kilogrammes ; son caisson 1700 ; la pièce de 4 pesait 1050 kg. ; son caisson 1500 ; l'obusier 1600 kg. ; son caisson 1600 également.

Le transport des munitions eut à lutter contre une difficulté analogue : l'absence de mulets. Le général Lannes avait réquisitionné tout ce qu'il avait trouvé en chevaux et mulets dans le val d'Entremont pour le passage de ses approvisionnements, et il ne se pressait guère de les renvoyer à leurs propriétaires. Le général Berthier s'en plaint.

« Il est bien essentiel, lui écrit-il le 16, que vous nous renvoyiez les mulets et les hommes de Saint-Pierre le plus promptement possible ; sans cela nous ne pourrions pas vous faire passer une cartouche. Réunissez même tous les mulets que vous pourriez avoir dans la vallée d'Aoste et envoyez-les à Saint-Pierre, avec une escorte suffisante, pour être chargés de munitions. Assurez les propriétaires qu'ils seront exactement payés.

» Dans toute la vallée, de Saint-Pierre à Sembrancher, sur un bruit que vous enleviez les mulets que vous trouviez dans la vallée d'Aoste, tous les paysans ont emmené ceux qu'ils avaient ; rétablissez la confiance en nous renvoyant ceux que vous avez. »

En même temps, Berthier envoie l'ordre à son chef d'état-major de lui procurer tous les mulets qui pourraient être rassemblés au dépôt de Villeneuve, « que sous aucun prétexte on n'en retarde la marche pour Saint-Pierre.

» Prévenez sur toute votre communication en arrière que c'est par le manque de mulets que l'armée ne peut avoir à Aoste les munitions nécessaires qui sont retenues à Saint-Pierre. »

Berthier se plaint de la situation même auprès du Premier Consul :

« Les 6 pièces de l'artillerie du général Lannes sont passées avec approvisionnement simple, écrit-il, toujours le 16. Je présume que demain soir elles seront à Aoste, mais le général Lannes ayant emmené 200 mulets environ et tous les hommes de Saint-Pierre, le général Marmont se trouve pour le moment sans aucun moyen pour faire passer l'artillerie de la division Boudet qui vient d'arriver. Je prends tous les moyens possibles pour nous procurer des hommes et des mulets. »

« Si nous avions quelques affaires chaudes dans les premiers jours, écrit-il encore en post-scriptum, nous serions fort embarrassés pour les cartouches par les difficultés de passer le Saint-Bernard, faute de mulets. »

Au moment où Berthier lui envoyait ce rapport, le Premier Consul quittait Lausanne. Il était 5 heures du soir, disent le *Nouvelliste vaudois* et le *Journal du professeur Pichard*. A 8 heures du soir, il est à Vevey, constate le *Manuscrit Couvreur*. Il y change de chevaux et continue cette nuit-là jusqu'à Saint-Maurice. Le 17, il établit son quartier général à Martigny, dans la maison des religieux du Grand-Saint-Bernard. Ceux-ci ont noté ce séjour : « ...Il descendit à la maison prévôtale de Saint-Bernard. Pendant les trois jours qu'il s'y arrêta, on ne le vit pas paraître dehors ; il ne sortait de sa chambre que pour aller au réfectoire ; un silence de chartreux régna à la prévôté et à l'entour ; ni l'état-major, ni les gardes n'osaient ouvrir la bouche. »

Le 19 à minuit, Bonaparte part de Martigny, passe le même jour le col et descend jusqu'à Etroubles, où il arrive à 9 heures du soir. Voici le récit du passage tiré d'un manuscrit d'un religieux du Saint-Bernard, et confirmé par la tradition locale du village de Bourg-Saint-Pierre où vivent encore des héritiers du guide du Premier Consul :

Le 20, Bonaparte part de Martigny pour le Saint-Bernard, accompagné de deux de nos religieux, qu'il avait invités à faire le trajet avec lui. Sur la route, il ne s'arrête que quelques minutes chez le curé de Liddes, pour prendre un petit rafraîchissement. Quoique fatigué, il ne s'arrête pas plus de deux heures au Saint-Bernard, et, le même jour, il alla coucher de Martigny à Etroubles.

En chemin, il demande aux religieux qui l'accompagnaient ce que l'on disait du fort de Bard ; les religieux lui répondirent qu'on le regardait comme imprenable. « Eh bien, ajoute Bonaparte, dans quelques jours vous apprendrez qu'il est en mon pouvoir. »

Au Bourg-Saint-Pierre, le Premier Consul prit un guide pour gravir le Saint-Bernard. A quelques minutes au-dessous du Bourg, le mulet que montait le Consul butta dans un passage escarpé et fit trébucher le cavalier. Le guide, Pierre-Nicolas Dorsaz, qui avait soin de marcher à côté et de se tenir du côté des précipices, retint le Consul, qui ne laissa apercevoir aucune émotion. Dès ce moment, Bonaparte engagea la conversation avec le guide et lui demanda des détails sur sa famille, combien l'on payait les guides depuis le Bourg jusqu'au Saint-Bernard. Le guide lui répondit qu'on leur donnait ordinairement 3 fr. « Eh bien, lui dit le Consul, cette fois vous aurez quelque chose en sus. »

Arrivé au Saint-Bernard, le guide, qui ne connaissait pas le personnage et qui avait fait peu de cas de la promesse qu'on lui avait faite, reprit le chemin de Bourg, sans attendre de payement. De retour à Paris, Bonaparte se souvint de son guide ; il savait qu'il n'avait pas de maison en propre, il le fit rechercher par le résident français près la république du Valais et il ordonna de lui acheter une maison.

Dans cet intervalle, Pierre-Nicolas Dorsaz en avait acheté une pour le prix de 1200 fr., somme que le résident lui remboursa aussitôt, d'après les ordres reçus de Paris.

Naturellement le roman agrémente ce récit. Le roman en peinture d'abord ; on connaît le fameux tableau de David qui nous montre le Premier Consul sur un cheval fougueux se cabrant au bord d'un précipice. Quiconque connaît nos montagnes sait le cas que l'on peut y faire d'un cheval fougueux, même dans un passage relativement facile comme le Saint-Bernard.

Le roman écrit y est allé lui aussi de sa note sentimentale à l'usage des bons bourgeois. Voir, par exemple le récit de M. Gachot, qui renouvelle, sans beaucoup d'art d'ailleurs, la légende que Dorsaz aurait conté « au capitaine » ses peines de cœur. Il aime une voisine, mais le père la lui refuse parce qu'il est trop gueux ; il lui faudrait une maison et un enclos. Alors Bonaparte promet les 1200 francs nécessaires à l'achat de cette maison. Il les lui remet séance tenante, d'après les uns, les lui envoie depuis Paris, au retour de la campagne, suivant les autres.

Avant de passer la montagne, Bonaparte avait pris diverses mesures pour assurer ses communications par le val d'Entremont. Des soldats suisses en furent chargés. Sur demande du Premier Consul, la Chambre administrative du Valais et la Commission exécutive de la République helvétique levèrent trois compagnies valaisannes, qui furent postées au Saint-Bernard, à Sembrancher et à Martigny. Trois autres compagnies d'infanterie, levées hors du Valais, occupèrent Saint-Rémy, Saint-Pierre et Saint-Maurice. Enfin deux bataillons de 300 hommes gardèrent la route de Lausanne à Vevey.

Le 23 mai, toute l'armée, 40 000 hommes environ, avait passé le col. Les habitants du val d'Entremont qui avaient beaucoup souffert de la marche et du séjour des soldats furent indemnisés des dommages subis. Bourg-Saint-Pierre surtout avait été éprouvé. Aussi, le 24 mai, le Premier Consul écrivait-il d'Aoste au citoyen Max, président de la Municipalité, la lettre suivante, en réponse à ses réclamations :

J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 20 mai. Je suis très satisfait du zèle qu'ont montré tous les habitants de Saint-Pierre et des services qu'ils nous ont rendus. Faites faire une estimation des dommages qu'aurait causé le passage de l'armée et je vous indemniserai de tout.

Ceci n'est que justice, et je désire de plus pouvoir faire quelque chose d'avantageux à votre commune.

BONAPARTE.

Les réclamations des habitants de Bourg-Saint-Pierre s'éle-

vèrent, au total, à 39 151 fr., pour prairies abîmées et foin perdu, champs, blés, jardins et légumes abîmés et perdus, pour murailles abattues, pour 88 chaudières et marmites perdues, pour 18 journées de guides, et surtout pour bois coupés, 2037 pièces d'arbres pris dans la plus haute futaie qui protège le village des avalanches.

Les frais de l'hospice du Saint-Bernard furent soldés, eux aussi, par 19 035 liv. 15 s., pour 20 740 bouteilles de vin et 3597 livres de fromage, distribuées du 1^{er} mars au 18 août.

* * *

Nous terminons ici le résumé de l'ouvrage du capitaine de Cugnac, renvoyant à la collection des documents qu'il a réunis ceux de nos lecteurs qui désireraient examiner avec plus de détail le récit de cette marche célèbre. On sait qu'elle se termina par la bataille si disputée de Marengo, qui consolida la gloire du général Bonaparte et prépara son avènement au trône impérial.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres du III^e corps d'armée. — Les nouvelles formations. — Les Vetterli en Chine. — Menus faits.

Bien que nous soyons dans la période où partout, en Suisse, la vie militaire approche de son point culminant d'intensité, les faits à mentionner sont rares et le chroniqueur en est réduit, pour ne pas fausser compagnie aux lecteurs de la *Revue militaire*, à glaner les menus faits et les petites nouvelles.

Bientôt vont commencer les manœuvres du III^e corps d'armée; on ne sait rien encore, officiellement, du terrain sur lequel elles auront lieu. On a parlé de la contrée de Rapperswyl, puis on a démenti ce bruit; ou plutôt on a dit que ce renseignement n'avait rien d'officiel et que la direction des manœuvres comptait ne pas trahir son secret pour donner aux exercices un